

BULLETIN D'INSCRIPTION : CHAR A VOILE

NOM (du stagiaire) : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ TEL : _____

Mail : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

Personne à prévenir en cas d'accident (Tel) : _____

Séance le _____ ou Stage Du _____ Au _____

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

J'autorise mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

ASSURANCE : Conformément à l'article L. 321-1 du code du sport, l'association ou le club organisateur de l'activité sportive (ici, le Centre Nautique), est dans l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour son activité, celle de ses préposés salariés, bénévoles et pratiquants. Le contrat ne couvre pas de garantie dommage corporel / individuelle accident.

Chaque pratiquant devra vérifier que son assurance individuelle couvre bien la pratique de l'activité choisie.

Le _____, Signature du/de la représentant(e) légal(e) : 

Le pratiquant majeur ou son représentant légal (pour un stagiaire mineur), atteste :

Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité et ce, avant le début du stage ou de la séance. Pour les mineurs : je soussigné....., représentant légal du stagiaire mineur, atteste **que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport**, ont reçu une réponse négative et le mineur ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités nautiques. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFChar à Voile ou de mon club, ne pourra être recherchée.

Avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires et choisir, ou non, d'y souscrire (voir ci-dessous),

Avoir pris connaissance des CGV, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation (affichées dans le hall d'accueil et précisées sur le site Internet),

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et des différentes règles de sécurité (affichés dans le hall d'accueil et précisé sur le site Internet),

Avoir reçu une information relative à la RGPD (affichée dans le hall d'accueil et indiquée sur le site Internet dans les « Mentions Légales »).

De plus, il :

autorise en cas d'urgence, à solliciter une prise en charge du stagiaire par un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité,

autorise le Centre Nautique à proposer une activité de remplacement au cas où les conditions météorologiques ou tout autre événement extérieur empêcherait la pratique de l'activité.

n'autorise pas le droit à l'image pour l'utilisation pédagogique et promotionnelle par le Centre Nautique de St Brevin (CNSB).

Le pratiquant majeur ou son représentant légal (pour un stagiaire mineur), atteste :

Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité et ce, avant le début du stage ou de la séance. Pour les mineurs : je soussigné....., représentant légal du stagiaire mineur, atteste **que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport**, ont reçu une réponse négative et le mineur ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités nautiques. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFChar à Voile ou de mon club, ne pourra être recherchée.

Avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires et choisir, ou non, d'y souscrire (voir ci-dessous),

Avoir pris connaissance des CGV, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation (affichées dans le hall d'accueil et précisées sur le site Internet),

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et des différentes règles de sécurité (affichés dans le hall d'accueil et précisé sur le site Internet),

Avoir reçu une information relative à la RGPD (affichée dans le hall d'accueil et indiquée sur le site Internet dans les « Mentions Légales »).

De plus, il :

autorise en cas d'urgence, à solliciter une prise en charge du stagiaire par un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité,

autorise le Centre Nautique à proposer une activité de remplacement au cas où les conditions météorologiques ou tout autre événement extérieur empêcherait la pratique de l'activité.

n'autorise pas le droit à l'image pour l'utilisation pédagogique et promotionnelle par le Centre Nautique de St Brevin (CNSB).

BULLETIN D'INSCRIPTION : CHAR A VOILE

NOM (du stagiaire) : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ TEL : _____

Mail : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

Personne à prévenir en cas d'accident (Tel) : _____

Séance le _____ ou Stage Du _____ Au _____

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

J'autorise mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

ASSURANCE : Conformément à l'article L. 321-1 du code du sport, l'association ou le club organisateur de l'activité sportive (ici, le Centre Nautique), est dans l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour son activité, celle de ses préposés salariés, bénévoles et pratiquants. Le contrat ne couvre pas de garantie dommage corporel / individuelle accident.

Chaque pratiquant devra vérifier que son assurance individuelle couvre bien la pratique de l'activité choisie.

Le _____, Signature du/de la représentant(e) légal(e) : 

BULLETIN D'INSCRIPTION : CHAR A VOILE

NOM (du stagiaire) : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ TEL : _____

Mail : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

Personne à prévenir en cas d'accident (Tel) : _____

Séance le _____ ou Stage Du _____ Au _____

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

J'autorise mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

ASSURANCE : Conformément à l'article L. 321-1 du code du sport, l'association ou le club organisateur de l'activité sportive (ici, le Centre Nautique), est dans l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour son activité, celle de ses préposés salariés, bénévoles et pratiquants. Le contrat ne couvre pas de garantie dommage corporel / individuelle accident.

Chaque pratiquant devra vérifier que son assurance individuelle couvre bien la pratique de l'activité choisie.

Le _____, Signature du/de la représentant(e) légal(e) :

Le pratiquant majeur ou son représentant légal (pour un stagiaire mineur), atteste :

Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité et ce, avant le début du stage ou de la séance. Pour les mineurs : je soussigné....., représentant légal du stagiaire mineur, atteste **que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport**, ont reçu une réponse négative et le mineur ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités nautiques. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFChar à Voile ou de mon club, ne pourra être recherchée.

Avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires et choisir, ou non, d'y souscrire (voir ci-dessous),

Avoir pris connaissance des CGV, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation (affichées dans le hall d'accueil et précisées sur le site Internet),

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et des différentes règles de sécurité (affichés dans le hall d'accueil et précisé sur le site Internet),

Avoir reçu une information relative à la RGPD (affichée dans le hall d'accueil et indiquée sur le site Internet dans les « Mentions Légales »).

De plus, il :

autorise en cas d'urgence, à solliciter une prise en charge du stagiaire par un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité,

autorise le Centre Nautique à proposer une activité de remplacement au cas où les conditions météorologiques ou tout autre événement extérieur empêcherait la pratique de l'activité.

n'autorise pas le droit à l'image pour l'utilisation pédagogique et promotionnelle par le Centre Nautique de St Brevin (CNSB).

Le pratiquant majeur ou son représentant légal (pour un stagiaire mineur), atteste :

Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité et ce, avant le début du stage ou de la séance. Pour les mineurs : je soussigné....., représentant légal du stagiaire mineur, atteste **que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport**, ont reçu une réponse négative et le mineur ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités nautiques. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFChar à Voile ou de mon club, ne pourra être recherchée.

Avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires et choisir, ou non, d'y souscrire (voir ci-dessous),

Avoir pris connaissance des CGV, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation (affichées dans le hall d'accueil et précisées sur le site Internet),

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et des différentes règles de sécurité (affichés dans le hall d'accueil et précisé sur le site Internet),

Avoir reçu une information relative à la RGPD (affichée dans le hall d'accueil et indiquée sur le site Internet dans les « Mentions Légales »).

De plus, il :

autorise en cas d'urgence, à solliciter une prise en charge du stagiaire par un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité,

autorise le Centre Nautique à proposer une activité de remplacement au cas où les conditions météorologiques ou tout autre événement extérieur empêcherait la pratique de l'activité.

n'autorise pas le droit à l'image pour l'utilisation pédagogique et promotionnelle par le Centre Nautique de St Brevin (CNSB).

BULLETIN D'INSCRIPTION : CHAR A VOILE

NOM (du stagiaire) : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ TEL : _____

Mail : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

Personne à prévenir en cas d'accident (Tel) : _____

Séance le _____ ou Stage Du _____ Au _____

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

J'autorise mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

ASSURANCE : Conformément à l'article L. 321-1 du code du sport, l'association ou le club organisateur de l'activité sportive (ici, le Centre Nautique), est dans l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour son activité, celle de ses préposés salariés, bénévoles et pratiquants. Le contrat ne couvre pas de garantie dommage corporel / individuelle accident.

Chaque pratiquant devra vérifier que son assurance individuelle couvre bien la pratique de l'activité choisie.

Le _____, Signature du/de la représentant(e) légal(e) :